



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Examen des politiques agricoles de l'Afrique du Sud

Série : Note d'information sur les travaux de l'OCDE présentant un intérêt pour le Canada

L'Afrique du Sud est en passe de profondes transformations socio-économiques

Depuis qu'elle a amorcé son processus de démocratisation en 1994, l'Afrique du Sud a connu des transformations socio-économiques et politiques radicales. La présente note d'information donne un aperçu préliminaire des principales conclusions de l'examen par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) portant sur les politiques agricoles de l'Afrique du Sud.

Au cours des 15 dernières années, l'Afrique du Sud, par suite de l'abolition de l'apartheid, a été en proie à une profonde mutation provoquée principalement par les vastes réformes politiques visant à créer une économie de marché plus ouverte. Dans le cadre du processus de démocratisation, le gouvernement d'Afrique du Sud a axé sa politique macro-économique sur la stabilisation du climat économique, attachant beaucoup d'importance à la confiance des entrepreneurs nationaux et de la communauté internationale.

L'Afrique du Sud définit ses objectifs en matière de politiques agricoles dans le contexte des réformes économiques générales. La vision gouvernementale du secteur repose sur une participation durable et profitable des divers intervenants à l'économie agricole du pays. Elle reconnaît l'importance de préserver et de développer la production commerciale et de renforcer la compétitivité vis-à-vis des concurrents étrangers, tout en soulignant le besoin de tenir compte de l'héritage du passé et des préjugés liés à l'apartheid. Le développement agricole et rural contribue de façon cruciale à cette vaste croissance économique et à la stabilité macro-économique.

En Afrique du Sud, l'agriculture revêt un caractère très dualiste, un petit nombre de fermes commerciales étant gérées surtout par des Blancs alors qu'un grand nombre de fermes de subsistance sont exploitées par des Noirs. Le démantèlement de l'apartheid s'est traduit par un profond engagement à créer une nouvelle catégorie d'agriculteurs de race noire et de les intégrer dans une économie de marché. Les petits exploitants agricoles, qu'on retrouve surtout dans les anciens « Bantoustans », sont pauvres; leur production se caractérise par une faible consommation d'intrants et une forte intensité de main-d'œuvre.

L'abolition de l'apartheid

L'Afrique du Sud est aujourd'hui une démocratie multi- raciale. Elle a tenu ses premières élections multi-raciales et a élu son premier président de race noire, Nelson Mandela, en 1994.

L'apartheid remontait à l'arrivée au pouvoir en 1948 du Parti national dont le programme était empreint de discrimination raciale. Le régime d'apartheid allait devenir profondément ancré dans la société sud-africaine, en dépit d'une résistance continue, jusqu'en 1992, année de son démantèlement sous F.W. de Klerk après des décennies de répression et de difficultés économiques.

À la suite de l'abolition de l'apartheid en 1994, l'Afrique du Sud a amorcé un processus de réparation des injustices passées, à la faveur d'une réforme agraire et d'un vaste programme de démarginalisation économique de la population noire dans le secteur de l'agroalimentaire. Un des principes sous-jacents de presque toutes les politiques gouvernementales est d'intégrer dans l'économie traditionnelle, par la création d'emplois et l'entrepreneuriat, la communauté noire auparavant exclue.

L'agriculture, un secteur en déclin qui demeure néanmoins important sur le plan économique

Sur le plan intérieur, la contribution du secteur de l'agriculture au produit intérieur brut (PIB) est à la baisse. Alors qu'elle avoisinait 6 % dans les années 80, elle n'était plus que de 4 % environ en 2001-2002. L'agriculture demeure un secteur important en termes d'emplois, représentant quelque 10 % du bassin d'emplois du pays. Il convient de noter que le taux d'emploi officiel (officiellement déclaré) ne tient pas compte du secteur non structuré (c.-à-d. l'agriculture de subsistance ou à petite échelle).

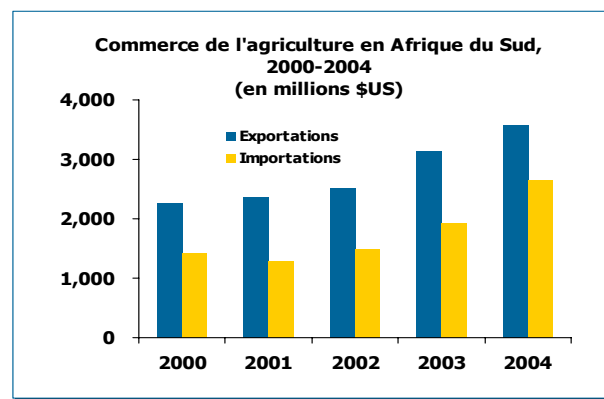
En Afrique du Sud, les grandes cultures, l'élevage et l'horticulture sont les trois principaux secteurs de production agricole (33 %, 40 % et 27 %, respectivement, de la production agricole totale durant la période 2001-2003). Le secteur de l'agroalimentaire est de plus en plus axé sur les exportations. L'ouverture du secteur a propulsé l'Afrique du Sud au rang des principaux exportateurs mondiaux de produits agroalimentaires comme le vin, les fruits frais et le sucre. L'Afrique du Sud est aussi une importante nation commerçante dans la région africaine.

Entre 2002 et 2004, les exportations agricoles ont représenté des recettes de près de 3 milliards de dollars US, soit près de 9 % de la valeur totale des exportations nationales. L'Europe est de loin le principal importateur, absorbant presque la moitié des exportations agricoles du pays. L'Afrique constitue le deuxième débouché en importance (environ 26 % des exportations), tandis que l'Asie représente un marché moins important (18 %). L'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) est un marché d'exportation relativement modeste (part d'environ 7 %). Quant à l'Amérique latine et à l'Océanie, leur part respective est négligeable.

Adaptation aux changements politiques radicaux

En Afrique du Sud, l'État prône une importante réduction de l'interventionnisme sur les marchés agricoles. La levée des sanctions économiques à la suite de la mise en place en 1994 d'un gouvernement démocratique et de l'abrogation du *Marketing Act* (loi sur la commercialisation) de 1937 a donné lieu à l'établissement d'un climat économique et entrepreneurial beaucoup plus libéral. Les réformes libérales mises en œuvre en 1996 à la suite de l'adoption du *Marketing of Agricultural Products Act* (loi sur la commercialisation des produits agricoles) ont eu pour effet de libéraliser les prix et le commerce dans de grands pans du secteur de l'agroalimentaire, notamment sur le plan du commerce extérieur (l'industrie du sucre étant une exception digne de mention).

Malgré l'incertitude qu'elle a engendrée, la déréglementation des marchés a créé des débouchés pour les agriculteurs à l'esprit entrepreneurial et a favorisé une répartition plus efficace des ressources en agriculture, avec comme résultat net que le secteur sud-africain de l'agriculture est devenu moins dépendant du soutien de l'État et plus compétitif sur la scène internationale, même si un grand nombre de ses industries constitutives ont traversé une période d'adaptation difficile.



Source : OCDE

Encadré 1 – La réforme agraire en Afrique du Sud

Les terres agricoles représentent environ 82 % de la superficie totale de l'Afrique du Sud; toutefois, la majeure partie de ces terres ne peuvent servir qu'au pâturage extensif. En raison des conditions particulières du sol, de l'eau et du marché, les agriculteurs ne sont guère en mesure de diversifier la production agricole d'une région donnée. Les principaux objectifs de la réforme agraire en Afrique du Sud consistent à :

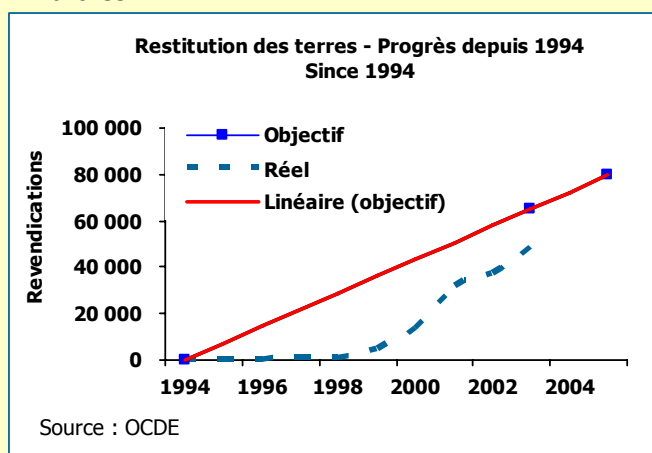
- réparer les injustices passées;
- favoriser la réconciliation et la stabilité;
- soutenir la croissance économique;
- améliorer le bien-être des ménages et soulager la pauvreté.

Le South African Land Reform Programme (programme de réforme agraire de l'Afrique du Sud) s'articule autour de trois grands axes :

- Restitution des terres : ciblage des personnes qui ont été dépossédées de leurs terres par suite de l'adoption de lois empreintes de discrimination raciale.
- Redistribution des terres : cession de terres aux pauvres et aux démunis afin de leur permettre de mieux gagner leur vie, de se réinstaller ou d'établir des entreprises agricoles.
- Réforme foncière : droit au maintien dans les lieux garantis en renforçant les droits des résidents des fermes privées et des terres de l'État et en permettant à ceux-ci d'en tirer profit.

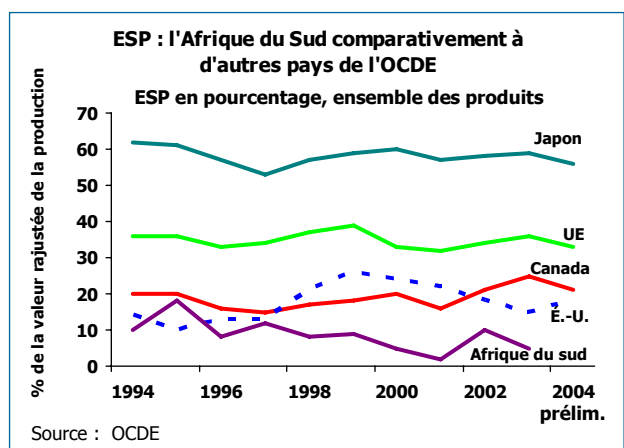
Le processus de restitution des terres dans le cadre du programme de réforme agraire de l'Afrique du Sud est bien avancé (règlement de 61 % des revendications de terres). En revanche, les résultats au chapitre de la redistribution des terres sont inférieurs aux attentes en raison de diverses contraintes d'ordre financier, institutionnel, éducatif ou technique : rythme de réattribution des terres, capacité institutionnelle, insuffisance financière, services inadéquats de soutien agricole et piètre coordination.

Bien que le développement agricole puisse contribuer à enrayer la pauvreté et les inégalités, la rareté relative des ressources naturelles (terres arables et eau) en Afrique du Sud porte à croire que l'agriculture à elle seule peut assurer un niveau de vie décent à seulement un nombre restreint de gens. Une réponse plus globale réside dans le filet social, l'éducation et la formation ainsi que dans les soins de santé et la création d'infrastructures adéquates dans les régions rurales.



Peu de soutien à l'agriculture

Depuis les années 90, les réformes se sont traduites par un faible soutien gouvernemental aux producteurs. Ce soutien, mesuré par l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) en pourcentage, a représenté en moyenne 5 % des recettes agricoles brutes durant la période 2000-2003, variant entre 2 % et 18 %.



Le soutien aux producteurs compte pour environ 55 % du soutien total à l'agriculture en Afrique du Sud (1994-2003). Le reste du soutien comprend les dépenses budgétaires consacrées au soutien des services généraux – principalement la recherche, le développement et la formation, ainsi que les investissements dans les infrastructures.

Le soutien des services généraux est de plus en plus orienté vers les petits exploitants agricoles en émergence qui sont les bénéficiaires de la réforme agraire.

Durant la période 2000-2003, l'estimation totale du soutien de l'Afrique du Sud a représenté en moyenne 0,6 % du PIB – environ la moitié de

l'estimation moyenne de l'OCDE.

Comparativement aux autres pays non membres de l'OCDE, l'estimation totale du soutien de l'Afrique du Sud en pourcentage correspond à peu près à celle du Brésil ou de la Russie.

Partage des gains découlant des réformes

Malgré les efforts du gouvernement pour réduire la pauvreté et accroître les dépenses sociales, un certain nombre de problèmes sociaux persistent. Beaucoup de besoins sociaux demeurent insatisfaits, alors qu'un vaste segment de la population est exclu de l'économie officielle et jouit d'un accès limité aux services. Le taux de chômage élevé est une des principales causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au sein de nombreux ménages. Le faible niveau de compétences et l'analphabétisme, jumelés aux défis que pose le VIH/SIDA, sont d'autres obstacles à l'emploi et à la productivité et, partant, à la compétitivité de l'économie sud-africaine.

Perspectives futures

Les vastes réformes ont créé une bonne base de développement en Afrique du Sud. Le commerce agroalimentaire sud-africain est de plus en plus intégré aux marchés mondiaux, et l'Afrique du Sud exporte environ le tiers de sa production agricole.

Malgré les fortes avancées économiques résultant de la libéralisation et les progrès vers une distribution plus égale des ressources, il subsiste des défis socio-économiques de taille.

Voir le rapport à l'adresse URL suivante : OCDE : *Examen des politiques agricoles – Afrique du Sud*
http://www.oecd.org/document/24/0,2340,en_2649_201185_36482904_1_1_1_1,00.html

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

AAC Tania Polcyn Tél. : (613) 694-2667

OCDE Václav Vojtech

Courriel : polcynt@agr.gc.ca

Courriel : Vaclav.VOJTECH@oecd.org